

Du 13 juin 2016

Section Rhône Méditerranée Corse

Un cadre important présenté à ce CHSCT pour la prise en charge des risques psychosociaux : la procédure de signalement des situations individuelles et collectives dégradées.

Examen du tableau de suivi des actions du CHSCT

Quelques actions restent à engager mais globalement les avancées en termes de prévention et d'amélioration des conditions de travail sont indéniables. Vos représentants SNE ont toutefois insisté sur le fait que cet engagement doit continuer sur la durée.

Examen des registres STT

Seul le registre de Montpellier comportait un signalement. Vos représentants SNE vous rappellent l'existence et l'importance de ces registres qui sont examinés à chaque CHSCT. Ils permettent une véritable traçabilité des incidents ou dysfonctionnements afin d'être toujours dans la prévention plutôt que dans la réparation, qu'elle soit matérielle ou corporelle.

Pour mémoire, tout agent peut inscrire dans les registres toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. (Décret du 28 mai 1982 modifié.)



Registres **Hygiène et Sécurité**
comment ça marche ?

Exemple avec le registre « Santé et Sécurité au travail »

CADRE RESERVE A L'AGENT ET/OU A L'USAGER	REPONSE DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE
Date : Nom et Prénom :	Date de réalisation : Prévue ou effective :
Observations et suggestions : 1 On s'identifie et on signale le problème <i>(On peut se faire aider d'un membre du CHSCT)</i> On signale tout problème lié à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la propreté, l'hygiène ✓ la sécurité (électricité, gaz, etc.) ✓ l'aspect immobilier (accès, etc.) ✓ des produits dangereux ou des équipements en mauvais état ✓ des conditions de travail (éclairage, bruit, poste de travail, etc.) ✓ risques psychosociaux (intensité du travail, autonomie, cohérences aux valeurs, etc.) 	Mesures prises et visa : 2 L'assistant de prévention (Chef de service AGAF) ou le conseiller de prévention lit les remarques, recherche une solution et inscrit une réponse sur le registre

Point sur les accidents de service

Vos représentants SNE vous rappellent qu'il est important de signaler à la DRH tout accident que ce soit un accident de trajet ou qu'il survienne sur le lieu de travail, qu'il entraîne ou non arrêt de travail.

Procédure de détection et de signalement des situations individuelles ou collectives dégradées

Cette procédure, adoptée à l'unanimité, est le fruit de plusieurs mois de travail, écrite en concertation avec les représentants du personnel et la direction.

Parce que chacun est concerné, si le trouble *paraît* avéré et récurrent, et s'il se manifeste dans le cadre professionnel, il *doit* être signalé. Nul ne peut être inquiété pour un signalement qu'il aurait fait et qui se serait révélé infondé, sauf en cas de malveillance avérée.

Vos représentants SNE vous invitent à prendre connaissance de cette procédure lorsqu'elle sera mise en ligne. C'est un véritable outil d'amélioration des conditions de travail.

Le SNE a demandé à ce que la communication qui sera faite autour de cette procédure soit accompagnée d'échanges oraux. D'une manière générale, le SNE estime qu'il y a un enjeu à trouver les bons outils pour que chacun soit informé de sa responsabilité et de ses droits en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Le SNE a proposé qu'un plan de communication sur ces sujets soit discuté chaque année.

Rapport annuel d'activité des médecins de prévention et de l'assistante sociale pour l'année 2015

L'année 2016 voit le renouvellement de trois médecins sur quatre. Les rapports ont été rédigés par l'équipe de 2015. **Les conclusions des rapports des médecins et de l'assistante sociale montrent que les risques psycho sociaux sont toujours présents. Ils sont essentiellement liés à un contexte de réduction des effectifs et d'une augmentation de la charge de travail. A Lyon, plus de 10% des agents ont exprimé un mal être à leur poste.**

Vos représentants SNE restent vigilants et sont forces de propositions dans la mise en place de solutions de prévention.

Résultats de l'enquête avec l'AGEMETRA sur l'ergonomie des postes de travail et propositions d'actions

Dans le cadre d'une formation action au siège et à la Délégation de Lyon, sur le thème de l'ergonomie des postes de travail, les facteurs physiques (bruits, lumière, températures) et matériel de travail ont été examinés dans la quasi-totalité des bureaux.

Des actions de prévention ont été proposées : changement de lampadaires, renouvellements de fauteuils, campagne de mesures des températures...

Ce plan d'action a été validé à l'unanimité.

Le SNE a demandé à ce que cette démarche soit étendue à tous les sites et qu'elle perdure dans le temps. Le SNE appuie la demande des agents pour une formation sur l'ergonomie en situation de conduite automobile.

Divers :

Vos représentants SNE ont demandé que soit rajouté à l'ordre du jour un point sur l'implication du CHSCT dans le télétravail.

Les membres du CHSCT seront impliqués dans les visites de domiciles afin de s'assurer des bonnes conditions de travail.

Un texte à paraître et les résultats de la première enquête permettront de préciser les modalités et les dimensions des interventions.

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou réaction,

Vos représentants SNE, Sandrine Chapelet, Barbara Martin, Delphine Sigal, Julien Golembiewski